

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°3 Arrêté rendant applicable celui du 7 juin 1933 modifiant l'assiette des droits de statistique et de magasinage des marchandises en transbordement

n°3

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 juillet 1933

Numéro JO
n° 440 du 31/07/1933

Date du numéro
31 juillet 1933

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 370 du 7 juin 1933 modifiant l'assiette du droit de statistique et du droit de magasinage des marchandises en transbordement par mer

Vu le câblogramme ministériel n° 60 du 22 juillet 1933 portant approbation dudit arrêté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}, — Est rendu applicable à compter du 7 août 1933 l'arrêté n° 510 du 7 juin 1933, modifiant l'assiette des droits de statistique et de magasinage des marchandises en transbordement Art. 2 — Le chef du service des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac